

SNUDI FO 13



L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°131

1 euro

Juillet - Août 2012

Déposé le 30/ 08/ 12.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**Entre le moment où nous mettons
sous presse et la rentrée,
pour de nouvelles informations :
n'hésitez pas
à nous contacter par mail ou téléphone !**



Au sommaire :

Mouvement :
Suite de la phase manuelle fin août. (Page 2)

Carte scolaire : Le compte n'y est pas !

> Transmettez vos dossiers au syndicat. (Page 2)

- > Le SNUDI-FO a déposé un **préavis de grève** à compter de la rentrée,
 - pour permettre aux écoles qui le souhaitent **de venir chercher classe ou poste à l'IA**,
(contactez le syndicat si vous voulez qu'il vous accompagne) ;
 - pour permettre aux enseignants et aux parents de **manifester devant l'IA** au moment du CTSD, le Vendredi 7 septembre 2012.

Le point de vue de la FGF-FO
(fédération générale FO des fonctionnaires d'état)
**sur la "conférence sociale"
du gouvernement.**

(Page 3)

Plus d'infos ?
C'est sur le site
www.snudifo13.org

Personnels précaires :
la fédération FO s'adresse au ministre. (Page 3)

- Réemploi de tous les contrats aidés EVS, AVS, AE, ...
- Une véritable formation professionnelle financée par l'Etat.
- Ouverture de négociations pour leur intégration dans un corps de la Fonction publique d'Etat

Le syndicat FO,
c'est l'indépendance
vis à vis
du gouvernement,
de l'administration :
Adhérez, faites adhérer
au SNUDI FO ! (Page 4)

Mouvement

Les précédents bulletins vous ont régulièrement informés de **l'activité de nos représentants du personnel** en ce qui concerne le mouvement (barème, replis, personnels RASED, information des collègues, intervention sur les dossiers individuels, ...)

Pour tout problème, contactez vos délégués à la CAPD :

Franck NEFF : 07 62 54 13 13

Louis BERNABEU : 06 13 71 37 25

Jusqu'au 20 juillet, pour le début de la phase manuelle, les délégués FO ont poursuivi leurs interventions et l'information des collègues qui leur ont confié leur dossier.

Un numéro de permanence ainsi que notre adresse mail a permis de joindre une responsable du syndicat pendant toute la durée des congés.

Trois phases de mouvement insatisfaisantes pour les personnels !

- Le mouvement à titre définitif a été un **mouvement "contraint"** par le nombre important de replis dus aux fermetures de la carte scolaire et au nombre de postes réservés (*un quart de demandes satisfaites contre un tiers l'année précédente*).

- Le mouvement à titre provisoire informatisé a posé **le problème de postes non publiés**. Ils seront attribués à la 3^{ème} phase manuelle, donc des collègues (parfois avec un barème moindre) obtiendront ces postes, qui n'ont pas été accessibles pour la phase informatisée, ce qui est source d'injustice. L'administration a refusé de prendre en compte les erreurs ou oublis signalés par le syndicat et n'a pas publié d'additif à la liste des postes.

- Suite au mouvement à titre provisoire informatisé, début juillet, 483 collègues restaient sans affectation (contre 383 l'an dernier). L'administration a commencé les **affectations de la 3^{ème} phase dite "manuelle" début juillet**. Elle nomme sur les postes restants, connus à l'instant "T" de l'affectation. Même si elle se réfère aux vœux précédents des collègues, nombreux déjà sont ceux qui se retrouvent sur des postes très éloignés de leur domicile, avec souvent des conséquences très éprouvantes.

Il n'y a pas de groupe de travail permettant aux représentants du personnel de contrôler cette phase du mouvement, les délégués du SNUDI-FO interviennent donc sur la défense des dossiers individuels. **Le SNUDI-FO continue à soutenir au mieux et appuyer les collègues dans cette situation pour leur demande de révision d'affectation.**

Carte scolaire : On est loin du compte !

Un groupe de travail a été réuni le 2 juillet. Le DASEN souhaitait présenter aux représentants du personnel ses propositions d'utilisation des 44 postes attribués au département et d'entendre leurs remarques.

Il nous a fait part, en fait, de ses décisions :

- **20 postes de maîtres E**, sur proposition des IEN

- **8 postes de remplaçants** en priorité pour l'accueil des Listes Complémentaires

- **10 nouveaux postes PARE**

- **6 postes classe** pour les situations les plus « tendues » signalées après le CT de mars (qui s'ajoutent à la réserve de postes pour les situations à suivre à la rentrée).

Le SNUDI-FO a dénoncé cette situation : **44 postes c'est bien loin du compte et des besoins des écoles et des réseaux d'aide !**

Nous avons posé le problème des **écoles maternelles** qui atteignent leur capacité d'accueil et refusent des élèves, exprimé notre réserve par rapport aux **postes PARE** qui ne peuvent remplacer les **postes de maîtres spécialisés**.

Nous avons demandé que soient revus les seuils d'ouvertures et de fermetures, modifiés cette année suite à la suppression de 159 postes, ce qui a provoqué des fermetures et empêché des ouvertures. **Nous avons proposé de revoir les dossiers d'école.**

Le DASEN a décidé que ses décisions finales nous seraient communiquées fin août et les dossiers d'école examinés au Comité Technique de rentrée, **prévu le 7 septembre 2012.**

Communiquez au syndicat la situation de votre école !

Le SNUDI-FO a déposé un préavis de grève à compter de la rentrée !

Personnels précaires

- Réemploi de tous les contrats aidés EVS, AVS, AE, ...
- Une véritable formation professionnelle financée par l'Etat.
- Ouverture de négociations pour leur intégration dans un corps de la Fonction publique d'Etat

Lettre de la FNEC-FP-FO au premier ministre du 9 juillet

Monsieur le Premier Ministre,

Le ministre de l'Education nationale a manifesté à plusieurs reprises et notamment lors de notre audience le 5 juin et à nouveau le 20 au CTM la volonté du gouvernement de permettre aux 15 000 CAE actuellement en postes dans l'Education nationale de poursuivre leur activité dans la limite des 24 mois prévus par la loi.

Vous le savez ces milliers de contrats aidés recouvrent des besoins incontestables dans les écoles, les collèges et les lycées. Ils assurent du mieux possible des tâches indispensables (accompagnement des élèves en situation de handicap, aide administrative à la direction d'école ...) au bon fonctionnement des écoles et des services malgré l'inexistence de dispositif de formation pourtant prévu par la loi.

Plusieurs milliers de ces personnels qui participent pleinement de la mission de service public de l'Education nationale vont voir leur contrat atteindre la limite des 24 mois fixés par la loi. Des milliers de ces personnels précaires vont donc se retrouver au chômage dans les prochaines semaines si aucune mesure n'est prise très rapidement.

Leur engagement dans le service public est exemplaire, leur dévouement est total. Pourtant la seule réponse qu'ils obtiennent à ce jour les renvoie à cette limite législative de 24 mois.

Dans les établissements les CAE-AVS affectés à l'accompagnement des élèves handicapés arrivant au terme de la durée légale vont être remerciés.

De nouvelles procédures d'embauche longues et aléatoires vont devoir être engagées, laissant des centaines d'élèves handicapés sans aucun accompagnement dès le 1er septembre, au risque d'entraîner des déscolarisations et des situations intenable dans les établissements.

La situation au sein des établissements scolaires est déjà suffisamment difficile pour qu'elle ne soit pas aggravée par la désorganisation et la rancœur de voir des personnels dévoués être remerciés.

Une décision rapide doit être prise : permettre à chaque CAE de poursuivre son contrat pendant une durée plus longue que les 2 ans initialement prévus.

La solution immédiate de l'augmentation de la durée légale des contrats CAE ou des nouveaux contrats de générations ne peut faire oublier que la seule véritable solution pour ces personnels réside dans leur intégration dans un corps de la Fonction publique d'Etat.

Conférence sociale : du blabla... mais pour quel résultat ?

Edito juillet site internet FGF FO

La grande conférence sociale s'est tenue les lundi 9 et mardi 10 Juillet. Un certain nombre de sujets ont été abordés à l'occasion de celle-ci en présence des syndicats, de l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et des membres du gouvernement. La confédération FORCE OUVRIERE fera le compte-rendu de celle-ci dans un document à paraître très prochainement. S'agissant de la Fonction publique, les représentants FORCE OUVRIERE étaient présents à la table ronde sur le Service public. De cette « grande conférence » il ressort des thèmes, une méthode et un calendrier qui est en cours d'élaboration. Sur le quotidien des agents de la Fonction publique, rien de concret et des inquiétudes grandissantes :

- Valeur du point d'indice : rien sur 2012. Pour 2013 aucune ouverture pour l'instant et renvoi à une réunion à la rentrée sur le pouvoir d'achat et les priorités à définir avec l'ensemble des éléments de la rémunération. Très décevant !
- Grilles indiciaires : ouverture de discussions à la rentrée sur la refonte des grilles indiciaires où sera abordé le problème du contingentement du 8ème échelon de la catégorie C administrative.
- Jour de carence : aucune décision d'abrogation alors même que ceux qui nous gouvernent aujourd'hui s'y étaient fortement opposés sous la mandature précédente. Une vraie déception !
- Décentralisation : concertation en préalable à l'acte III de la décentralisation.

A suivre de près...

Bilan de la RGPP : les organisations syndicales seront consultées par les inspections en charge d'en effectuer le bilan, même si la RGPP est d'ores et déjà stoppée.

D'autres thèmes seront abordés à la rentrée (santé, sécurité au travail, bilan accord 2009, loi 2012 sur les non-titulaires

avec une réunion du comité de suivi à la rentrée, intéressement collectif, bilan PFR pour ajustement, action sociale interministérielle, dossier égalité H/F, etc...) avec les organisations syndicales de la fonction publique. Même si cette rencontre était nécessaire, la FGF-FO constate qu'il n'y a aucune avancée concrète pour les fonctionnaires de l'Etat.

Quant aux effectifs, le cadrage gouvernemental n'a pas évolué. Les suppressions importantes des effectifs s'ajoutent à celles des années précédentes dans les départements ministériels définis comme non prioritaires (Finances, Ecologie, Défense, etc). Et ce, alors même que les situations de conditions de travail et de détresse se traduisent par une augmentation importante des risques psychosociaux.

La coupe est pleine : les agents ne supporteront pas davantage d'être les variables d'ajustement du gouvernement au nom de la sacro-sainte exemplarité et des contraintes budgétaires inégalées.

La FGF-FO souhaite s'inscrire dans une démarche constructive d'échanges et de discussions dans le cadre du calendrier qui lui sera proposé pour la rentrée. D'autant plus que la ministre a annoncé son intention d'abroger le décret ayant institué la situation de réorientation professionnelle issue de la Loi Mobilité et Parcours professionnels, seule bonne nouvelle de cette Conférence.

Néanmoins, nous ne sommes pas dupes et resterons vigilants. D'ores et déjà, nous appelons l'ensemble de nos structures à diffuser et développer les revendications de la Fédération Générale des Fonctionnaires FORCE OUVRIERE.

Dans ce cadre, une mobilisation n'est pas à exclure dans les prochains mois.

**Se syndiquer,
le premier des droits ...**



**... qui permet de faire respecter
tous les autres!**

En cette rentrée scolaire, nous vous invitons à renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière.

Le SNUDI-FO est garant de nos droits, nos garanties et notre statut.

Le SNUDI-FO est intransigeant dans la défense des intérêts et des dossiers individuels parce qu'il l'est dans la défense des droits collectifs.

**Plus que jamais, l'action syndicale revendicative indépendante est indispensable !
Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous ; le syndicat c'est vous !**

Adhérez !

■ Dès cette rentrée, la campagne d'adhésion 2013 est ouverte pour tous, anciens et nouveaux adhérents !

(Nous fonctionnons par année civile, les collègues qui prennent leur carte 2013 sont considérés comme adhérents dès la rentrée et recevront leur attestation pour les impôts sur le revenu 2013).

**SNUDI-FO 13 Carte 2013
Année scolaire 2012-2013**

Bulletin d'adhésion

**(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales**

■ Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

PE Stagiaire : 75 €

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ Majorations : ASH, IMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole :

..... à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

Déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2012 vous sera adressée début 2013.